
Adresse de la société populaire d'Arcis-sur-Aube (Aube) qui invite la Convention à continuer ses glorieux travaux, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Arcis-sur-Aube (Aube) qui invite la Convention à continuer ses glorieux travaux, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 43-44;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23355_t1_0043_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

[Lavit, s.d.] (1).

« Représentants,

Vous avez détruit l'erreur, le mensonge et la superstition. Vous avez proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez détruit l'athéisme aussi contraire à la vertu que le parlement de Pitt l'est à la liberté ! Vous avez posé les fondements de la morale républicaine; vous avez à jamais mérité de l'humanité. Une moisson précieuse et abondante couronne ces actes de vertu. Recevez les remerciements d'une société des campagnards qui n'est pas fort savante mais toute composée des citoyens remplis de bonne foy ».

DELBUC (*présid.*), G. MERLE (*secrét.*), GRAND (*secrét.*).

13

Les maire et officiers municipaux d'Honfleur, département du Calvados, félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal qui établit des fêtes républicaines aux différentes époques mémorables de l'année, lui annoncent que leur commune, qui n'a cessé de se montrer à la hauteur de la révolution, s'est empressée de célébrer la fête du 31 mai; ils donnent les détails de cette fête où l'on a vu régner le calme, la joie pure et la fraternité républicaine : tous, disent-ils, ont fait les allusions les plus intéressantes à la montagne, et célébré la Convention à laquelle la France doit son salut et sa liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Honfleur, 14 prair. II] (3).

« Législateurs,

Toujours occupés du soin le plus scrupuleux pour faire exécuter les décrets de la Convention Nationale, nous n'avons pas perdu de vue celui du 18 floréal qui ordonne des fêtes annuelles aux époques des 14 juillet, 10 août, 21 janvier et 31 mai pour retracer aux vrais républicains le triomphe de la vertu et celui de la liberté et de l'égalité.

Notre commune toujours animée du feu patriotique n'a cessé de se montrer à la hauteur de la Révolution, mais elle se serait crüe susceptible de reproches si elle eût différé à manifester son zèle pour la Célébration de la fête du 31 mai. Elle vient de satisfaire à ce vœu avec une satisfaction indicible, que tous ses concitoyens ont manifesté en répondant de la manière la plus unanime à l'invitation que nous leur avons faite de coopérer à célébrer cette fête d'une manière frappante et qui soit digne de son institution.

La cessation de tous les travaux, le calme de la satisfaction et la joie pure qui était peinte sur tous les visages annonçaient que chacun était occupé d'un objet cher à son cœur. Tous ont accompagné

avec l'empressement et l'enthousiasme les corps constitués et toute la garde nationale armée, dans la promenade civique que nous avons fait sur la plus haute montagne où le maire a prononcé un discours analogue à la Circonstance et fait lecture du rapport de Robespierre dont chaque paragraphe a été couvert des applaudissemens les plus prolongés. Les salves d'artillerie et une musique guerrière ont précédé et suivi cette lecture intéressante; toute la commune assemblée, comme par un mouvement spontané s'est livrée à l'expression de la joie la plus pure et chacun a fait les allusions les plus intéressantes à la Montagne célèbre de la Convention à laquelle la France entière doit son salut et à laquelle sans doute tous les peuples qui couvrent la surface de terre devront le recouvrement de leur liberté et de leur bonheur. S. et F. »

CUVETIER père, DELOMONE, M. LION (*maire*), MASCOT [et 3 signatures illisibles].

14

Les administrateurs du district de Carpentras (1) envoient à la Convention nationale l'état des dons patriotiques qu'ils ont reçus de différentes communes de leur district, depuis le 19 pluviose jusqu'au 9 prairial. Ils consistent en 393 chemises, 86 douzaines d'œufs offerts aux volontaires malades, et un grand nombre d'autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (2).

15

La société populaire d'Arcis-sur-Aube, département de l'Aube, félicite la Convention sur l'attitude fière et imposante qu'elle a conservée au milieu des dangers dont elle étoit menacée; elle est invitée à continuer ses glorieux travaux; et cette société jure que toujours on la trouvera disposée à rester le ferme appui de la révolution française.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Arcis-sur-Aube, 12 mess. II] (4).

« Dans un tems de Revolution, les hommes purs sont toujours en but aux hommes corrompus, il n'est rien que ces derniers ne tentent pour les détruire, mais ils ont beau faire, la vertu triomphe de tout, et tel est le sort de ceux qui l'ont dans le cœur, qu'ils restent en place pour faire le bonheur de tous, lorsque les trames odieuses des conspirateurs et des scélérats coalisés s'anéantissent avec leurs auteurs.

(1) Vaucluse.

(2) P.V., XLI, 147. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t); Ann. patr., n° DLVI; J. Lois, n° 650; C. Eg., n° 691; J. Sablier, n° 1429.

(3) P.V., XLI, 148. J. Sablier, n° 1429.

(4) C 310, pl. 1209, p. 13.

(1) C 310, pl. 1209, p. 12.

(2) P.V., XLI, 147. Bⁱⁿ, 22 mess.; Mon., XXI, 180.

(3) C 309, pl. 1200, p. 5.

Tel est, citoyens représentans, le tableau fidel de votre position.

Si les attentats qu'ont essayé de commettre sur quelques uns d'entre vous les vils suppôts de Pitt et des tirans, avaient été faits pour ébranler votre fermeté, nous vous aurions offert toutes nos forces pour assurer votre tranquillité, mais vous êtes restés et vous resterez inébranlables dans les dangers, c'est encore un des attributs de la vertu.

La société populaire d'Arcis-sur-Aube vous félicite sur les succès de vos pénibles travaux. Vous avez en rejetant l'idée répugnante de l'athéisme raffermi les êtres vacillants dans leurs principes sur l'existence de l'auteur de la nature, et sur l'immortalité de l'âme, vous avez par ce sage décret rempli le voeu de la République entière, puisque vous avez fixé l'opinion naturelle des hommes par un culte pur et dégagé de tous les préjugés du fanatisme et de la superstition.

Achievez votre glorieux ouvrage, et pendant que vous vous occupez du bonheur du peuple français, nous propageons vos principes faits pour les hommes libres et vertueux. Nos corps, nos biens, nos pensées sont à vous, usez-en, dans tel cas que ce puisse être; vous nous trouverez toujours disposés à rester les fermes appuis de la Révolution française ».

DESJARDIN (*présid.*), CAMBLON (*secrét.*),
[et 1 signature illisible.]

16

Les administrateurs du district de Joigny, département de l'Yonne, écrivent à la Convention qu'ils mettent à la disposition de la commission de l'organisation et du mouvement des armées, 3355 chemises, 76 aunes et demie de toile, 126 échevaux de fil, 123 paires de bas, 231 paires de souliers, 87 draps, etc., provenant des dons des communes de leur arrondissement.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

17

La société populaire de Dun, département de la Meuse, félicite la Convention nationale sur la découverte des dernières conspirations, lui annonce que le représentant du peuple Mallarmé a terrassé le fanatisme dans ses contrées, demande la déportation des prêtres et des ex-nobles, l'informe que la nature a prévu la pénurie de la graisse et du beurre, et qu'en remplacement elle a chargé extraordinairement le hêtre de faînes qui donnent une huile excellente; l'instruit qu'au mois de ventôse dernier, elle a envoyé aux armées de la Moselle et du Rhin 528 chemises, 51 paires de guêtres, 37 paires de bas de laine, 39 paires de souliers, 41 pantalons, 133 morceaux de toile pour faire

(1) P.V., XLI, 148. *Bⁱⁿ*, 22 mess. (suppl^t); *M.U.*, XLI, 360.

des guêtres et des pantalons, 2 culottes, 70 livres de charpie, 2 paquets de linge pour des compresses, et 2066 livres 15 s. en assignats. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste, parce que le salut de la patrie l'exige, et à lancer la foudre nationale sur tous les factieux et les scélérats.

Elle lui adresse le procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle tous ses membres ont renouvelé le serment civique dans les termes les plus énergiques.

Mention honorable des dons et des expressions, l'insertion au bulletin, et pour le surplus renvoi au comité de salut public (1).

[*Dun*, 30 flor. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie du danger imminent qui la menaçait.

Un horrible complot avait été formé par une bande de conspirateurs qui pour mieux réussir présentèrent au dehors le patriotisme le plus pur, semblables aux tigres qui montrent un air doux pour tromper la méfiance de ceux qui les approchent et les frapper plus sûrement.

Cette trame infernale étoit ourdie avec précaution, ses ramifications s'étendoient au loin, et déjà la chaîne serroit la liberté.

Votre sagesse a pénétré le secret de ces scélérats. La hache de la loi les a frappés et du même coup le tronc et les branches furent brisés.

Dans nos contrées, le monstrueux fanatisme levait hardiment sa tête hideuse et dégoûtante, déjà ils menaçait les patriotes. Le représentant du peuple, Mallarmé, l'a attaqué avec force; son énergie républicaine l'a tranché jusque dans ses racines, mais peut être n'est-il que blessé encore, il faut le tuer, car un animal féroce devient plus furieux lorsqu'il est blessé mortellement.

Que la prétraille ne souille plus le sol de la liberté; sa présence empoisonne l'air pur, que les sans-culottes républicains doivent seuls respirer. Nous ne mettons point de différence entre les prêtres assermentés et insermentés, ils sont tous formés du même limon infecte, ils ont été élevés et nourris avec les mêmes principes de bassesse et de souplesse, ils contiennent tous les vices et pas une seule vertu. Enfin ils sont de la race des loups, il n'en est pas un bon. De tous temps ils furent les ennemis cruels de l'humanité, qu'ils cessèrent jamais de désoler et de tourmenter, au nom d'un Dieu juste et bon. Eh bien! le moment est arrivé où ce Dieu que tous ces fanatiques et fanatiseurs outragent depuis des siècles, doit leur faire expier leurs crimes.

On les voit aujourd'hui ces hommes-caméléons s'entourer des patriotes, gémir et pleurer sur les maux de la patrie que leurs coeurs de bouc dévorent en secret. On les voit, ces êtres dangereux, employer l'aménité, la douceur, pour toucher la sensibilité des

(1) P.V., XLI, 148. *Bⁱⁿ*, 22 mess. (suppl^t); *J. Lois*, n° 650; *C. Eg.*, n° 691; *Ann. patr.*, n° DLVI.

(2) F¹⁰ III, Meuse 10, p. 145 et 146. (Note marginale: Nota. Ces dons ont été envoyés aux armées de la Moselle et du Rhin, comme il est constaté par le reçu qui en a été donné et qui demeure aux archives de la Sté).